

Catégorie C

CAPN n°7 du 22 au 28/04/2015 – suites le 04/06/2015

Mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2015

Toujours PAS suffisant !

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement général pour le 1^{er} septembre 2015 s'est déroulée du 22 au 28 avril 2015. Les suites ont été données et connues le 4 juin 2015.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en exergue :

- **3 052** demandes ont été déposées.
- **2 262** demandes ont été **satisfaites** soit un « **taux de satisfaction** » de **74,2 %**.

Au terme du mouvement, aucun département ne reste fermé, sachant qu'au projet un département était totalement fermé.

Si le taux de satisfaction est meilleur que celui du mouvement général de l'an passé, il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des Agents et de **F.O.-DGFIP** au vu des emplois vacants. Nous sommes loin d'avoir comblé toutes les vacances d'emploi comme revendiqué par **F.O.-DGFIP**.

Chiffres clés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	3 052	
Total des demandes satisfaites	2 041	2 262
Taux de satisfaction	66,1 %	74,2 %
Rapprochement en attente	355	329
Nombre de départements fermés	1	0

Total des emplois vacants

Total province	1 304,8
Total IDF	524,9
Total général	1 829,7

Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques sachant que de nouvelles suppressions d'emplois sont à venir.

Analyse :

Il est inacceptable que la Direction Générale limite et « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui faisaient des demandes de mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents.

Tout au long des travaux de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 15 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 5 dernières années. Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits

de l'agent : temps partiel, congés, notation **et forcément mutation**.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1^{er} voeu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions sont déficitaires. Pour rappel **134 directions sont en sous-effectif**.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Prépare-t-on l'abandon de missions complètes ?

La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

F.O.-DGFIP a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc émis un vote contre ce mouvement qui est insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD – Christophe TREHOUT – Anthony DACLINAT
William THUBERT – Laurent AUBOYER – Vincent HAYAUX DU TILLT
Martine MINIOU – Jacques REGNIER – Michelle GALLY (experts)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP